

fonctionne à l'avantage exclusif de quelques privilégiés. Lorsque les boulets pleuvent, le ministère ne se demande pas si ses jeunes officiers et ses soldats sont Français, Anglais ou Ukrainiens, mais il oublie ces beaux principes démocratiques lorsqu'il s'agit de pourvoir à un poste du quartier général qui signifie excellente carrière et bon traitement. Les statistiques sont là pour prouver que ce régime ne donne pas satisfaction; le ministère a donc le devoir d'en essayer un autre.

Il y a actuellement au Canada deux collèges militaires et je ne vois pas de raison pour qu'il y n'en ait pas un autre dans Québec. Les Canadiens de langue française pourraient alors suivre un programme d'études préparé pour eux, dans un décor familial. Je crois sincèrement que ce collège donnerait d'excellents résultats. Le soldat de langue française a énormément de difficulté à suivre un exposé technique fait dans une langue qu'il ne connaît pas bien. C'est ce qui empêche les garçons de langue française de demander leur entrée au collège militaire. Il se peut, bien entendu, que des distinctions injustes s'exercent à l'égard de ceux qui entrent dans ces collèges; or, si tel est le cas, cet état de choses doit cesser immédiatement. Ne laissons pas se prolonger un régime destructeur de l'unité nationale, injuste envers les trois dixièmes de la population et préjudiciable aux services armés eux-mêmes.

Puisque toute la population doit contribuer à cette somme de deux milliards affectée à la défense nationale, il est temps que disparaisse toute disparité de traitement et que le ministère prenne les mesures appropriées pour remédier à cette situation injuste.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je veux revenir brièvement sur les observations formulées au début de l'après-midi au sujet de la présence du ministre à la Chambre et visant une coutume qui dénote un manque d'intérêt à l'égard des débats que les ministres amorcent eux-mêmes. Comme je l'ai signalé, lorsque la Chambre était saisie des crédits supplémentaires, il y a une semaine, des ministres dont la présence était requise à la Chambre en étaient absents, bien que la présentation des crédits ait eu lieu dans une atmosphère d'urgence et fût accompagnée d'une demande de procéder le plus rapidement possible. Quant au ministre lui-même, je n'ai pas l'intention d'entamer une discussion avec lui.

Il est très intéressant de constater, je l'admets, que le ministre peut nous dire, pour un jour indéterminé, l'heure exacte à laquelle chaque député entre à la Chambre. Je n'étais pas encore au courant de l'utilisation d'un

cadran de pointage pour indiquer l'entrée des députés à la Chambre. Il serait très utile que tous les honorables députés soient mis au courant. Il serait alors beaucoup plus facile de vérifier les présences. Le ministre devrait nous faire part de son secret et nous dire exactement où nous pouvons consulter les registres auxquels il a fait allusion pour une date déterminée ou indéterminée.

L'hon. M. Claxton: Maintenant ou une autre fois?

M. Drew: Le ministre aura l'occasion voulue d'étudier la question maintenant qu'il est avec nous. Je me reporterai, cependant, à ce qu'il a dit à propos de mon absence le 22 octobre dernier. Je le fais uniquement parce que le texte actuel du compte rendu peut donner une fausse impression. Il a dit qu'en réponse à des demandes que j'avais formulées, le premier ministre (M. St-Laurent) avait pris des dispositions pour qu'un débat sur les affaires extérieures ait lieu un jour déterminé. Il a été décidé, en fin de compte, que le débat aurait lieu le lundi 2 octobre. On a donné à croire qu'après avoir demandé la tenue du débat, je n'y ai pas assisté. Je signale qu'il y a évidemment une grande différence entre ma présence et celle du ministre que le débat intéresse et qui doit répondre aux questions soulevées au cours de la discussion. Je signale également un fait dont le ministre n'était évidemment pas au courant. Lorsque la date du débat a été fixée, il était entendu bien clairement entre moi et le ministre,—non pas le premier ministre,—qui a fixé cette date que je n'y assisterais pas.

La raison pour laquelle le débat a eu lieu saute aux yeux. Il portait sur les affaires extérieures. Or, dans ce domaine le député de Peel (M. Graydon) attaque le premier au nom de notre parti. Quand à la défense nationale, le député de Nanaïmo (M. Pearkes) devait se charger d'en parler puisque c'est lui qui, au nom du parti, ouvre le feu à cet égard. Le compte rendu des *Débats* révèle que, selon la coutume, l'honorable représentant de Peel a pris la parole après le discours du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) et que l'honorable représentant de Nanaïmo a pris la parole après l'exposé du ministre de la Défense nationale. Je répète que cette entente a été conclue sachant que je serais absent ce jour-là; je savais, et d'autres avec lesquels on a discuté la question savaient également, que l'honorable représentant de Peel et l'honorable député de Nanaïmo seraient présents. Je signale ces choses, afin qu'on ne pense pas que nous n'avons pas respecté l'entente conclue avec le premier ministre.